



Initiatives CHELS : Appel à candidatures 26-27

Dans le cadre des Initiatives CHELS, les établissements membres s'engagent à soutenir les propositions de leurs étudiants, fondés sur une base collaborative. Les projets soutenus n'ont pas une vocation pédagogique mais associative, culturelle, événementielle, humanitaire, etc.

I_ POURQUOI JE CANDIDATE ?

Étudiant d'un établissement du CHELS, je suis curieux de travailler avec des étudiants d'autres écoles pour mener à bien des projets de recherche, projets culturels ou événementiels, projets humanitaires, projets ville et mobilité, etc.

II_ COMMENT JE CANDIDATE ?

Si vous avez une idée de projet, la première étape est d'identifier des partenaires, des étudiants des écoles du CHELS pour concevoir ensemble le projet et rédiger le dossier « Initiatives ».

Une fois les partenaires identifiés et le projet conçu, retournez-le par mail à contact@chels.fr. (le dossier de candidature est transmis avec la charte CHELS).

Vous devrez ensuite présenter votre projet devant un jury qui vous fera un premier retour. Et enfin le projet sera validé en CODIR du CHELS. Les résultats vous seront ensuite communiqués par mail.

III_ COMMENT MA CANDIDATURE SERA-T-ELLE EVALUEE ?

Élément indispensable :

La représentation d'au moins deux établissements du CHELS dans le projet : CNSMD de Lyon, Centrale Lyon, ENS de Lyon, emlyon business school, Mines Saint-Etienne, Sciences Po Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, VetAgro Sup.

Éléments forts dans l'appréciation du projet / spécificités des Initiatives CHELS :

- Un **enseignant-chercheur** issu des établissements du CHELS peut être désigné comme référent pédagogique. Dans ce cas, son nom devra être mentionné dans le dossier de candidature du projet.
- Les Initiatives CHELS valorisent la **complémentarité des disciplines** enseignées dans chacun des établissements du CHELS.
- Une attention particulière sera donnée à l'**implication concrète et effective des membres du groupe**.

IV_ COMMENT JE REALISE MON PROJET ?

Les lauréats devront lire et signer la Charte Initiatives CHELS.



Objectifs :

Les Initiatives CHELS débouchent sur une production dont la forme peut varier selon la nature du projet : **une réalisation concrète, une manifestation / animation, l'organisation d'un colloque, une publication écrite, une invention / innovation, etc.**

Durée du projet :

Le projet devra démarrer en 2026 et être réalisé **au cours de l'année académique 2026-2027**. Pour les projets de recherche, ces derniers peuvent s'étendre jusqu'à 2 ans.

Financement :

La dotation globale peut aller jusqu'à 1 000 € par an. Le soutien du CHELS n'est pas versé sous forme de financement direct mais donne droit à **l'ouverture d'un budget au sein de l'établissement porteur**. La validation des Initiatives CHELS et leur niveau de financement sont décidés par le comité de direction du CHELS après avis du jury.

Composition de l'équipe :

- L'Initiative CHELS est portée par **au moins 2 étudiants issus de 2 établissements du CHELS**.
- Le nombre de porteurs peut aller jusqu'à 12 (si les 8 établissements sont représentés).
- Un équilibre dans la représentation des établissements du CHELS est souhaité.

Suivi des Initiatives CHELS :

- Si le projet est mené en autonomie par les étudiants, il pourra bénéficier d'un suivi plus ou moins conséquent de la part du référent 'Initiatives CHELS' (aide au démarrage, points d'étapes réguliers, etc.).
- Dans tous les cas, à l'issue de leur projet, les étudiants présentent les résultats de leur projet sous la forme d'**une vidéo de 3 minutes**.

Valorisation :

Au sein de chaque établissement et selon les spécificités de chacun, la participation d'un étudiant à une Initiative CHELS en tant que porteur pourra être valorisée.

Comment trouver des informations sur les Initiatives CHELS ?

Vous pouvez contacter Othilie JANNIN, Coordinatrice du CHELS :

contact@chels.fr / 07 60 70 66 00 ou le référent « Initiatives CHELS » de votre établissement